



## SAINT-PUY

## Délibération n°DCM20211223\_1

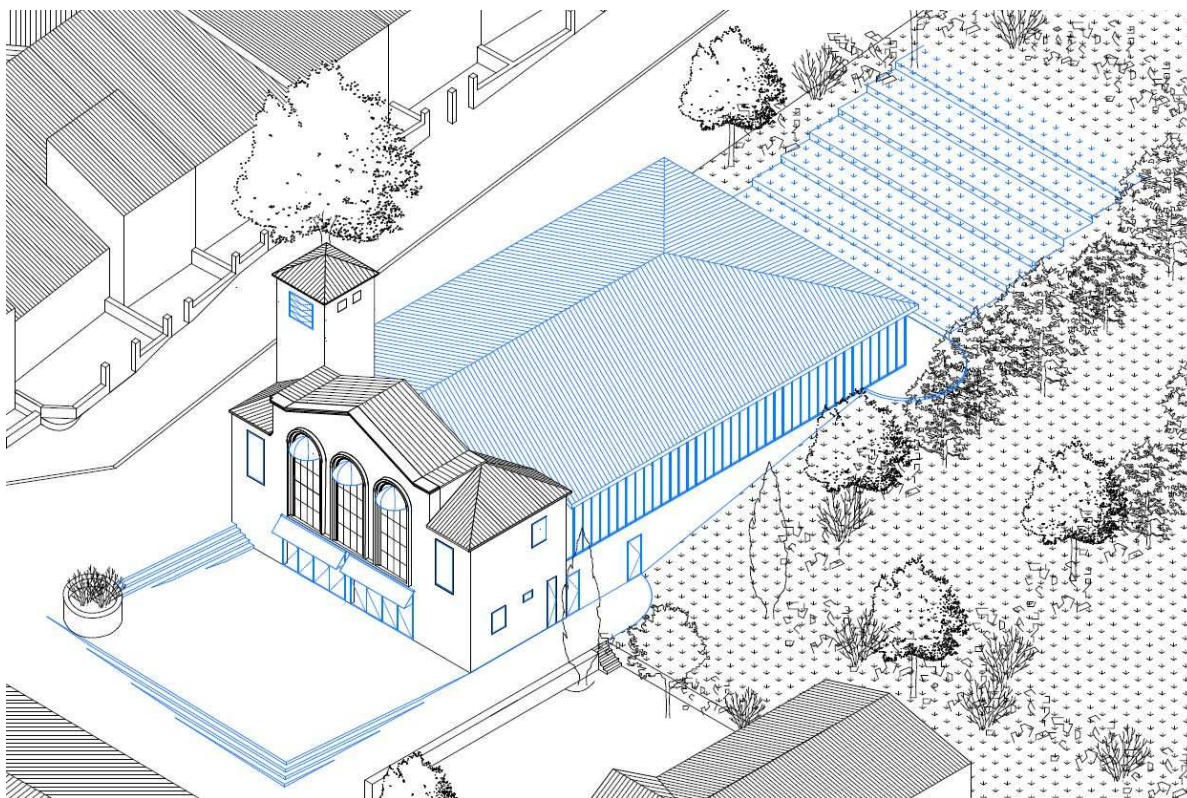
## RENOVATION DE LA SALLE DES FETES – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste à rénover entièrement la salle des fêtes en valorisant l'aspect historique et patrimonial du bâtiment et en donnant un caractère contemporain à la construction.

Il rappelle que le bâtiment n'a pas connu de travaux de rénovation depuis les années 50.

Il s'agit aujourd'hui de créer un lieu multifonctionnel avec un rayonnement départemental répondant à toutes exigences en termes d'usages et de normes techniques actuelles (économie d'énergie, accessibilité, sonorisation, acoustique etc.).

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif élaboré par le bureau d'Architectes BAST avec l'appui technique de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et en concertation la commission salle des fêtes.



Il indique que le projet comprend notamment :

- L'extension des parties latérales est et ouest
- La rénovation de la toiture
- La suppression de l'escalier sud et la création d'un hall d'entrée et d'un escalier de desserte intérieur
- L'installation d'un plancher chauffant et d'un système de chauffage à bois
- La rénovation de l'ensemble des installations électriques et de plomberie
- La rénovation des menuiseries et vitrages
- La mise en place d'une ventilation naturelle
- L'aménagement de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite
- La mise en place d'une signalétique



## SAINT-PUY

- L'équipement des offices de cuisine
- La création d'un espace de stockage au rdc au niveau du vide sanitaire
- L'installation de toilettes au rdc accessible depuis l'extérieur côté aire de stationnement camping-cars.
- L'aménagement des espaces extérieurs et notamment du parvis sud
- La création d'une terrasse et d'un espace d'accueil aménagé au nord

Il présente l'estimation du coût des travaux.

PHASE APD - 23/12/2021	MONTANT HT	MONTANT TTC (20%)
E60_LOT 01_VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	96 395,00 €	115 674,00000
E60_LOT 02 DEMOLITIONS, GROS ŒUVRE MACONNERIE	291 217,98 €	349 461,58
E60_LOT 03 CHARPENTE/COUVERTURES	88 822,28 €	106 586,74
E60_LOT 04_MENUISERIES EXTERIEURES	118 800,00 €	142 560,00000
E60_LOT 05_VITRERIE	62 200,00 €	74 640,00000
E60_LOT 06_PROTECTION SOLAIRE	66 000,00 €	79 200,00000
E60_LOT 07_MENUISERIE INTERIEURE	9 600,00 €	11 520,00000
E60_LOT 08_SERRURERIE	42 020,00 €	50 424,00000
E60_LOT 09_ELECTRICITE	52 500,00 €	63 000,00000
E60_LOT 10_PLOMBERIE/CHAUFFAGE base plancher chauffant	135 500,00 €	162 600,00000
E60_LOT 11_EQUIPEMENT CUISINE	20 500,00 €	24 600,00000
E60_LOT 12_SCENOGRAPHIE	109 795,00 €	131 754,00000
E60_LOT 13_SIGNALÉTIQUE	7 010,00 €	8 412,00000
E60_LOT 14_MOBILIER	15 800,00 €	18 960,00000
E60_LOT 15_PLATEFORME ELEVATRICE	18 000,00 €	21 600,00000
E60_LOT 16_FINITIONS - PEINTURE - NETTOYAGE	46 200,00 €	55 440,00000
	<b>1 180 360,26 €</b>	<b>1 416 432,32</b>

Il expose que le projet est susceptible de bénéficier de subventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de rénovation totale et d'extension de la salle des fêtes de Saint-Puy évalué à 1 180 360,26 € HT € HT soit 1 416 432,32 € TTC,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des différents financeurs comme suit :

Subventions publiques	Montant	Taux
<b>DETR</b>	472 144,10 €	40,00%
<b>Région</b>	354 108,08 €	30,00%
<b>Département</b>	59 018,01 €	5,00%
<b>CCT</b>	30 099,19 €	2,55%
<b>TOTAL aides publiques</b>	<b>915 369,38 €</b>	<b>77,55%</b>
<b>Commune - emprunt</b>	<b>264 990,88 €</b>	<b>22,45%</b>
	<b>1 180 360,26 €</b>	<b>100,00%</b>



## SAINT-PUY

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération,

Vote	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**Délibération n°DCM20211223\_2**

**ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES – AVENANT N°2**

Pauline LABENELLE rappelle que les missions confiées à MVAUP ARCHITECTES titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes étaient prévues jusqu'à la phase Avant-Projet Définitif.

Elle expose qu'il est possible de prolonger la mission de suivi jusqu'à la phase étude de projet (PRO) et au permis de construire et présente le projet d'avenant au marché.

Elle précise que l'avenant comprend le suivi du projet en phase pro et le suivi du dossier de permis de construire ainsi que 2 réunions.

PHASES	UNITE	PRIX UNITAIRE (euros) HT	HONORAIRES (euros) HT	HONORAIRES (euros) TTC
<i>Phases</i>			12 675,00	15 210,00
<i>Réunions</i>	10	300,00	3 000,00	3 600,00
<b>Total Honoraires Acte engagement</b>			<b>15 675,00</b>	<b>18 810,00</b>
<b>Avenant 1</b>				
<b>Phase 3 – Faisabilité</b>				
Réunions	3	300,00	900,00	1 080,00
<b>Total Honoraire Avenant 1</b>			<b>900,00</b>	<b>1 080,00</b>
<b>Avenant 2</b>				
<b>Phase 6 – Suivi projet (phase pro et dossier PC)</b>	2	650,00	1 300,00	1 560,00
Réunions	2	300,00	600,00	720,00
<b>Total Honoraire Avenant 2</b>			<b>1 900,00</b>	<b>2 280,00</b>
<b>TOTAL MARCHÉ</b>			<b>18 475,00</b>	<b>22 170,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes attribué à MVAUP ARCHITECTURES d'un montant de 1 900,00 € HT et 2 280,00 € de TVA (20 %),
- INDIQUE que le montant du marché après avenant s'élève à 18 475,00 € HT soit 22 170,00 € TTC,
- PRECISE qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.